

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération N°2025-20**

<u>Nombre de Conseillers</u>		Le <b>dix mars deux-mil vingt-cinq</b> à dix-neuf heures,
En exercice	9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Présent(s)	7	<u>Date de convocation</u> : 26 février 2025
Absent(s)	2	<u>Date d'affichage</u> 26 février 2025
Pouvoir(s)	0	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY.
<b>Vote</b>		<u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE.
Pour	7	<u>Procuration(s)</u> : -
Contre	0	<u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Abstention	0	

**Budget Eau**  
**Compte de Gestion 2024**

Le compte de gestion est confectionné par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

A la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du receveur communal est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Belmessikh présente le Compte de Gestion 2024 dont les chiffres sont identiques à ceux présentés par la commune comme il se doit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'eau.

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE

